



## Association pour la Défense des Droits des Consommateurs

Av. Garouang Immeuble BCC BP: 1385 N'Djaména Tel (235) 66 20 51 34

### COMMUNIQUE DE PRESSE N°02 /ADC/SG/16

L'Association pour la Défense des Droits des Consommateurs (ADC) exprime toute sa préoccupation par rapport à la pénurie du gaz butane observée ces derniers jours au niveau des points de vente et surtout en ce début du mois de ramadan.

Cette pénurie pénalise gravement les consommateurs qui sont déjà habitués à l'utilisation de ce combustible de substitution au charbon de bois et au bois de chauffe.

Aussi, l'ADC s'interroge-t-elle sur la volonté du Gouvernement à assurer la pérennité des mesures de protection de l'environnement lorsque l'accès des consommateurs aux sources énergétiques de substitution n'est pas assuré de manière durable.

En effet, l'**Arrêté Conjoint n°043/2015 du 11 mars 2015** portant reversement des fonds issus de la vente des produits pétroliers perçus par l'ARSAT au Trésor **en est la principale cause**. Ce cantonnement des ressources de l'ARSAT au Trésor constitue un véritable recul à la régulation des produits pétroliers et prive ainsi l'ARSAT de ses ressources.

C'est pourquoi, l'ADC demande au gouvernement ce qui suit :

1) **le règlement dans les meilleurs délais des arriérés dues aux marqueteurs** afin d'assurer la couverture de la subvention du Fonds Gaz et faciliter la reprise de l'approvisionnement des marchés en Gaz butane.

2) **l'annulation pure et simple de l'Arrêté Conjoint n°043/2015 du 11 mars 2015** portant reversement des fonds issus de la vente des produits pétroliers perçus par l'ARSAT au Trésor pour permettre à l'ARSAT d'assurer normalement sa mission de régulation.

Fait à N'Djaména, le 08 Juin 2016

Pour le Bureau Exécutif de l'ADC,  
Le Secrétaire Général

  
DAOUDA ELHADJ ADAM

